

La réforme du calcul des pensions suspendue par les francophones

Deux jours après avoir été bloquée par le MR au sein du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la motion en conflit d'intérêts à l'encontre de la réforme des pensions du ministre Daniel Bacquelaine (MR) a finalement été approuvée par le Parlement francophone bruxellois (Cocof), où les libéraux sont trop peu nombreux pour disposer d'une minorité de blocage.

Ce que craignent les partisans de la motion (PS, DÉFI, cdH, Ecolo, PTB), c'est que le rachat des années d'études pour le calcul de la pension, combiné aux mesures visant à calculer la pension en soixantièmes et à l'incertitude sur la reconnaissance d'une pénibilité du métier d'enseignant, pèsent à terme sur le montant des retraites dans la profession. *«Cette réforme risque de très fort précariser les profs, les instituteurs, et même les péruicultrices au moment de leur*

pension», souligne le vice-président du cdH Hamza Fassi-Fihri. Des professions qui souffriraient déjà d'un manque d'attractivité, alors que la Région bruxelloise aurait, selon son institut statistique (l'IBSA), déjà besoin de 2.000 postes supplémentaires d'ici la rentrée 2019 pour pallier l'augmentation du nombre d'élèves.

Avec ce conflit d'intérêts s'ouvre une période (renouvelable) de 60 jours durant laquelle le parcours législatif du texte à la Chambre est suspendu, période que les partis qui critiquent la réforme espèrent bien mettre à profit afin de se mettre autour de la table avec le Fédéral.

Le ministre Bacquelaine a de son côté réagi en qualifiant *«d'irresponsable»* l'attitude de la Cocof, qui ne serait d'après lui pas compétente constitutionnellement pour réagir de la sorte sur cette matière. **A.ST.**